

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 4
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence , ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : CELLE Éric

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe son conseil sur la décision prise par le conseil communautaire lors de sa séance du 07 décembre 2023 d'entériner diverses modifications portant sur les statuts de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal dont la restitution aux communes des compétences suivantes (anciennement optionnelles) :

- création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- création et entretien d'aires naturelles et de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes et la restitution aux communes membres des deux compétences détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20240129-2024_001-DE
Reçu le 31/01/2024